

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 21 juin à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil municipal son autorisation pour ajouter un point relatif à la signature d'une convention de groupement de commande pour l'étude diagnostique pour la prise de compétence « eau potable » par l'agglomération.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.



Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte rendu de la séance du 31 mai 2017.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



**Au titre de la Direction de l'Urbanisme,** Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la régularisation de ventes de terrains.

Il s'agit d'une régularisation de deux délibérations du Conseil municipal du 29 mars 2017 pour la cession de deux terrains, rue Thomas Edison et rue de la Briqueterie.

Sur la forme, nous avons été interpellés parce qu'il a été mentionné, à tort, que les prix s'entendaient HT. Or, la TVA sur les terrains à bâtir doit être à la charge du vendeur.

Il convient de rapporter les délibérations pour que le terrain rue Thomas Edison soit vendu 60 000 € TTC et que la TVA de 10 000 € soit à la charge du vendeur et que celui de la rue de la Briqueterie soit vendu 58 200 € TTC. Le coût de production étant de 54 453,82 €, la marge est de 3 746,18 € TTC, soit une TVA de 624,36 € à la charge du vendeur.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les prix de vente en TTC.



**Au titre de la Direction des Services Techniques,** Monsieur MALANDAIN poursuit avec le rapport sur l'eau qui a été présenté à la commission consultative des services publics locaux du 13 juin.

Il commence par la présentation du service au travers de ses missions, de son organigramme et de la population desservie.

Il apporte une précision sur les volumes distribués, sur le rendement technique (84.05%), le réseau, les réservoirs, les compteurs et le remplacement des branchements en plomb (5.43%).

Il aborde la qualité de l'eau et ses paramètres, la connaissance du réseau et la gestion patrimoniale.

Le taux de nitrate après traitement s'élève à 19.5 mg/l.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est abordé, soit un taux de 2.5%.

Il note qu'il n'y a pas eu d'interruptions de service non programmées ni de lettres de réclamation en 2016.

Il précise que les travaux réalisés en 2016 sont les suivants :

- Le renforcement de la canalisation rue du Duc de Guise
- La poursuite du programme de changement des compteurs vétustes
- Le remplacement de branchements en plomb par du polyéthylène
- La détection de fuites
- Divers travaux de sécurisation
- Le début des travaux de sectorisation et la pose de débitmètres

Les fontainiers ont effectué 594 interventions sur la commune.

Il aborde ensuite les projets 2017 :

- Le renforcement de la canalisation chemin de la messe
- La poursuite de la réfection des branchements plomb
- La pose de compteurs de sectorisation et débitmètres
- Continuer la détection de fuite en vue de l'amélioration du rendement technique,
- Développer l'information auprès des usagers notamment en diffusant les informations sur le site internet de la Ville
- Continuer à développer les paiements par mensualisation et le prélèvement à échéance
- La révision du règlement du service

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour 2016 est de 3.77 € TTC.

Les recettes d'exploitation 2016 s'élèvent à 1 337 825.57 € et les dépenses à 1 193 677.51 €.

Le taux d'impayés au 31 décembre 2016 s'élève à 6.99%.

Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent à 396 001.54 €.

L'état de la dette capital restant dû au 31 décembre 2016 était de 1 332 400.13 € et l'excédent de fonctionnement était de 144 148 €.

Les recettes d'investissement 2016 s'élèvent à 443 028.10 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre.

Il souligne que le service rendu est un service de proximité, de réactivité et de qualité.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le développement de la commune doit prendre en compte et assurer le renouvellement des réseaux.

M. STEPHO prend la parole pour mettre en avant et féliciter publiquement l'efficacité du service et sa mobilisation afin de rendre un service de qualité à l'utilisateur.

La Commission consultative a apprécié le travail et la qualité du rapport de l'eau.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport sur l'eau présenté.



Monsieur le Maire poursuit avec le rapport sur table concernant la proposition d'adhésion au groupement de commande pour l'étude diagnostique pour la prise de compétence Eau Potable par l'Agglomération.

Cette délibération s'appuie sur la Loi NOTRE de 2015 qui stipule qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence GEMAPI sera gérée par l'Agglomération.

Cette compétence comprend :

- La production par captage ou pompage
- La protection du point de prélèvement
- Le traitement
- Le transport
- Le stockage
- La distribution

Elle s'étend sur le territoire de l'agglomération.

Treize syndicats ainsi que l'agglomération du Pays de Dreux, les villes de Dreux, Vernouillet, Ardelles, Dampierre sur Avre, Favières et Saint Rémy sur Avre ont souhaité constituer un groupement de commande afin de mutualiser les moyens pour la réalisation d'une étude stratégique passant par un état des lieux.

Un marché est proposé d'être lancé qui comporterait trois phases :

- La phase n°1, tranche ferme concernant l'état des lieux,
- La phase n°2, tranche conditionnelle concernant les scénarii
- La phase n°3, tranche conditionnelle relative à l'assistance au transfert

L'agglomération est désignée coordinateur et un comité technique va se constituer.

Le budget prévisionnel global est estimé à 194 250 € finançable à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Des subventions seront sollicitées et des clés de répartition du coût des prévisions seront estimées :

- 50% pour les structures productrices
- 25% pour les structures de stockage
- 25% pour les structures gérant la distribution

Monsieur le Maire précise qu'il convient de distinguer transfert de compétences et mode d'exercice de celui-ci.

La proposition faite au Conseil municipal est d'adhérer à ce groupement de commande et de participer à hauteur de 1 287.94 € pour une estimation du dossier à hauteur de 24 000 €.

Le Conseil municipal est invité à débattre et accepte, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande en autorisant le Maire à signer la convention constitutive pour l'étude diagnostique pour la prise de compétence Eau Potable.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ A l'occasion de Vernouillet Plage 2017, cinq contrats sont passés avec les prestataires suivants :
  - ◆ Le Comité Département de l'Escrime d'Eure et Loir de CHARTRES (28), représenté par Fred COJAN, le trésorier, pour une prestation de découverte de l'escrime les 20 et 27 juillet 2017,
  - ◆ Mehdi BELLALI, Educatif sportif indépendant de VERNOUILLET (28) pour une prestation « initiation aux sports innovants » entre le 20 juillet et le 4 août 2017,
  - ◆ La SARL France Artistes de DREUX (28), pour une animation musicale, Soirée Trio Jazz, le 22 juillet 2017,
  - ◆ Clément COUDEREAU de SAINT ELOY DE GY (18) pour un atelier Rétrogaming les 24 et 31 juillet 2017,
  - ◆ LA VALIS A JEUX de LINAS (91) pour une animation « jeux de société » les 1<sup>er</sup> et 3 août 2017.

La séance est close à 21h45.